

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2024

CONSTITUTIONNALISER LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 2472)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Lefèvre

TITRE

Compléter le titre par les mots :
« et assurer l'équilibre de nos finances publiques par l'instauration d'une règle d'or budgétaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.